



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe 1

Niveaux de restriction des usages de l'Eau par communes et par type de ressource en Eau

A compter du : *3 juin 2022*

Nota Bene :
Eaux superficielles : Sources, cours d'eau, plans d'eau
Eaux souterraines : Puits, forages
Eaux potables : Réseaux

Niveaux de restriction pour l'utilisation :

Des eaux superficielles

- Non concerné
- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise

Des eaux souterraines ou de l'eau potable

- Non concerné
- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise

Limites administratives

- Villes
- Communes
- Département

